



Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

THEME 3 – 19/2003

POPULATION ET CONDITIONS DE VIE

Contenu

Le niveau des prestations par habitant présente de fortes disparités selon les pays..... 1

Les législations nationales relatives aux prestations familiales en espèces ne sont pas homogènes 2

Les prestations familiales en espèces se sont accrues de près de 36% en Europe, en dépit de la baisse générale de la natalité 2



Fin de rédaction: 2.07.2003
ISSN 1024-4360
Numéro de catalogue: KS-NK-03-019-FR-N
© Communautés européennes, 2003

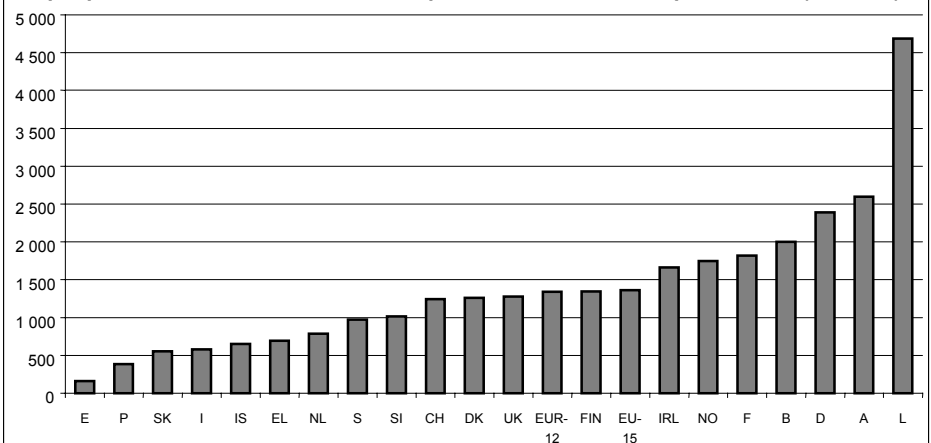
La protection sociale : les prestations familiales en espèces¹ en Europe

Gérard Abramovici

Représentant environ 5% des prestations de protection sociale en 2000, les prestations familiales en espèces se caractérisent par de fortes disparités de niveau dans l'Union européenne.

Ces prestations se sont accrues de près de 36% en moyenne à prix constant au cours de la décennie 90. La baisse de la natalité sur cette période a été plus que compensée par des dispositions législatives plus favorables mises en application dans le cadre des politiques familiales nationales.

Graphique 1: Prestations familiales en espèces en 2000, en SPA* par habitant (0-19 ans)



Source : Eurostat-SESPROS.

* Standards de pouvoir d'achat (SPA) : unité indépendante des monnaies nationales qui gomme les distorsions dues aux différences de niveau de prix. Les SPA sont calculés sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA), obtenues sous la forme d'une moyenne pondérée de ratios de prix relatifs pour un panier homogène de biens et services, à la fois comparable et représentatif pour chaque pays.

Le niveau des prestations par habitant présente de fortes disparités selon les pays

En 2000, les prestations familiales en espèces exprimées en SPA, par habitant de 0 à 19 ans, présentent des différences marquées entre pays de l'Union Européenne (graphique 1). Pour une moyenne de 1 361 SPA dans l'EU-15, le Luxembourg présente la plus forte dépense (4 687 SPA) alors que les pays du Sud de l'Europe se caractérisent par une dépense inférieure à 700 SPA. Le Luxembourg représente un cas particulier dans la mesure où le quart des allocations familiales est versé à l'étranger ; une correction de ce biais ramène la dépense à environ 3 400 SPA.

Cette situation reflète d'abord l'organisation du dispositif des prestations familiales dans les différents pays, se traduisant par une importance plus ou moins grande des prestations en espèces par rapport aux prestations en nature² (tableau 1) et à celles liées à la maternité. Ainsi, les pays qui se

(¹) Voir la définition dans l'encadré méthodologique page 3.

(²) Les prestations en nature comprennent les foyers de jour (crèches, nourrices), l'hébergement (institutions, familles d'accueil), l'aide à domicile et les autres prestations en nature (biens et services fournis au titre des vacances ou des activités culturelles et récréatives).

Tableau 1 : prestations familiales en espèces ⁽¹⁾ en 2000

	En % du PIB	En % des prestations totales	En % des prestations de la fonction famille/enfants	A prix constants ⁽²⁾ : indice base 100 en 1991
EU 15	1,4	5,5	67,2	135,8
EUR 12	1,5	5,7	68,8	136,6
B	2,0	7,7	84,6	116,2
DK	1,1	4,0	30,3	146,6
D	2,1	7,5	70,9	181,1
EL	1,0	3,8	51,8	167,0
E	0,2	0,9	34,6	147,3
F	2,0	7,0	73,0	115,4
IRL	1,5	11,2	85,9	166,4
I	0,5	2,0	52,2	128,6
L	2,6	12,9	77,6	255,8
NL	0,8	2,9	64,4	86,3
A	2,3	8,2	77,5	133,6
P	0,5	2,7	48,9	115,4
FIN	1,4	5,8	45,8	119,1
S	1,0	3,2	30,0	:
UK	1,4	5,5	78,4	120,2
IS	0,8	4,0	34,7	65,5
NO	1,4	5,7	44,4	127,0
CH	1,1	4,2	81,3	120,1
SK	1,5	7,9	84,2	:
SI	1,5	5,9	63,9	:

(¹) voir définition dans l'encadré méthodologique.

(²) Voir méthode calcul page 3.

Source : Eurostat SESPROS.

situent au-dessus de la moyenne européenne pour les prestations en espèces par habitant consacrent plus de 70% des prestations de la fonction famille/enfants aux prestations en espèces telles qu'elles sont définies dans cette étude. A l'inverse, pour des pays comme le Danemark, l'Espagne et la Suède l'ensemble formé par les prestations en nature et le remplacement de revenu pendant le congé de maternité représente plus de 65% du total des prestations familiales.

D'autre part, dans le domaine de la famille la fiscalité joue aussi un rôle important dans certains pays par le biais de déductions fiscales ; or, ces avantages fiscaux ne sont pas considérés, sauf exception (voir encadré p.3), comme des prestations sociales.

Les législations nationales relatives aux prestations familiales en espèces ne sont pas homogènes

Le niveau des prestations en espèces par habitant est également fonction des dispositions législatives nationales (*tableau 3*).

Ainsi pour les allocations familiales, principal poste des prestations en espèces, les différences sont très marquées. La limite d'âge pour bénéficier de cette prestation varie entre 16 ans pour l'Irlande, le Portugal, la Suède, le Royaume-Uni et l'Islande et 20 ans pour la France, certains pays continuant cependant de verser cette prestation aux enfants en formation ou poursuivant leurs études.

La variété de situation entre les pays se retrouve en ce qui concerne la modulation de la prestation en fonction de l'âge et de façon moins systématique en fonction du revenu.

Tableau 2 : Données démographiques

	Évolution de la population des 0-19 ans entre 1991 et 2000 (indice base 100 en 1991)	Part des 0-19 ans en 2000 dans le total de la population	Indicateur conjoncturel de fécondité en 1991	Indicateur conjoncturel de fécondité en 2000
EU 15	94,2	22,9	1,53	1,48
EUR 12	92,4	22,4	1,46	1,43
B	98,4	23,6	1,66	1,66
DK	102,4	23,7	1,68	1,77
D	100,9	21,3	1,33	1,36
EL	84,7	21,8	1,38	1,29
E	78,5	21,4	1,33	1,23
F	96,6	25,6	1,77	1,88
IRL	90,9	30,8	2,08	1,89
IT	85,1	19,8	1,31	1,24
L	119,4	24,4	1,60	1,78
NL	103,1	24,4	1,61	1,72
A	98,9	22,8	1,49	1,34
P	83,7	23,0	1,57	1,52
FIN	100,0	24,7	1,79	1,73
S	101,1	24,2	2,11	1,54
UK	101,7	25,3	1,81	1,64
IS	101,8	31,1	2,18	2,10
NO	104,3	25,9	1,92	1,85
CH	105,1	23,2	1,60	1,50
SK	82,4	28,1	2,05	1,30
SI	85,3	23,2	1,42	1,26

Source : Eurostat - Démographie.

Enfin, le barème des allocations familiales est extrêmement différencié que ce soit pour le montant versé par enfant ou pour les tranches d'âge retenues ; il peut tenir compte aussi du rang de l'enfant dans la famille. Sans pouvoir se livrer à un calcul complexe de montant moyen d'allocation familiale par enfant, on constate cependant une situation moins favorable en terme de barème dans les pays du Sud de l'Europe.

Les prestations familiales en espèces se sont accrues de près de 36% en Europe, en dépit de la baisse générale de la natalité

Au cours de la dernière décennie, l'indicateur conjoncturel de fécondité a diminué en Europe, à l'exception de quelques pays (*tableau 2*).

Parallèlement, la population des moins de 20 ans dans l'EU-15 est passée de 9,1 à 8,6 millions de personnes entre 1991 et 2000 (soit une baisse cumulée de 6% sur la période). La part des 0-19 ans dans la population totale représente de ce fait 22,9% dans l'EU-15 en 2000 contre 25,1% en 1991.

Cependant, dans le même temps, les prestations familiales se sont accrues de près de 36% à prix constants dans l'EU-15 (*tableau 1*). Cette évolution découle d'une part des revalorisations des barèmes des allocations familiales : elles ont été particulièrement importantes en Espagne et au Luxembourg. Elle résulte aussi de réformes de grande envergure : ainsi en Allemagne en 1996 avec la suppression de la modulation des allocations selon le revenu. Elle découle enfin de la mise en place de nouvelles prestations ou à leur extension (comme en France en ce qui concerne les allocations de garde d'enfants).

Tableau 3 : Principales dispositions législatives générales ⁽¹⁾ concernant les prestations familiales en Europe (2000)

Pays	Allocations familiales			Congé parental, allocation d'éducation	Autres prestations familiales légales
	limite d'âge	modulation en fonction du revenu	modulation en fonction de l'âge		
Belgique	18 ans (formation professionnelle, études : 25 ans)	non	oui	non	allocation de naissance, d'adoption
Danemark	18 ans	oui (pour l'allocation supplémentaire uniquement)	oui	oui	allocation de naissance, d'adoption, de garde d'enfant, de parent isolé
Allemagne	18 ans (chômeurs : 21 ans ; formation professionnelle, études : 27 ans)	non	non	oui	avance sur pension alimentaire
Grèce	18 ans (études : 22 ans)	non	non	non	allocation de parent isolé
Espagne	18 ans	oui	non	oui	allocation de naissance (à partir du 3ème enfant et naissance multiple)
France	20 ans (à partir du 2ème enfant)	non	oui	oui	allocation de naissance, d'adoption, de garde d'enfant, de parent isolé, de rentrée scolaire, avance sur pension alimentaire, supplément familial
Irlande	16 ans (études : 19 ans)	non	non	non	allocation de naissance, de parent isolé, supplément familial
Italie	18 ans	oui	non	non	allocation de naissance (à partir du 3ème enfant) et d'adoption
Luxembourg	18 ans (formation professionnelle, études : 27 ans)	non	oui	oui	allocation de naissance, de rentrée scolaire, avance sur pension alimentaire
Autriche	19 ans (chômeurs : 21 ans ; formation professionnelle : 26 ans)	non	oui	oui	allocation de naissance, de parent isolé, avance sur pension alimentaire, assistance chômage spéciale
Pays-Bas	17 ans (formation professionnelle, études : 24 ans)	non	oui	non	
Portugal	16 ans (formation professionnelle, études : 24 ans)	oui	oui	non	allocation funéraire
Finlande	17 ans	non	non	oui	allocation de naissance, d'adoption, de garde d'enfant, de parent isolé, avance sur pension alimentaire
Suède	16 ans (études : 20 ans, études supérieures)	non	non	oui	allocation d'adoption, avance sur pension alimentaire
Royaume-Uni	16 ans (études : 19 ans)	non	non	non	allocation de naissance, d'adoption, de garde d'enfant, "working families' tax credit", avance sur pension alimentaire
Islande	16 ans	oui	oui	non	allocation de garde d'enfant, de parent isolé, pension d'éducation, avance sur pension alimentaire
Norvège	18 ans	non	oui	oui	allocation de naissance, d'adoption, de garde d'enfant, de parent isolé, avance sur pension alimentaire

(1) Il existe par ailleurs des prestations spécifiques (légales et extra-légales), le plus souvent versées par les employeurs

Source : MISSOC (Commission Européenne)

Méthodes et concepts

Les dépenses de prestations familiales en espèces présentées dans cette publication sont calculées selon la méthodologie du Système Européen de Statistiques intégrées de PROtection Sociale «Manuel SESPROS 1996 ».

Définition de la protection sociale dans le Manuel SESPROS 1996 : "La protection sociale est toute intervention d'organismes publics et privés destinée à alléger la charge que représente la survenance de certains risques ou besoins pour les ménages et les particuliers à condition qu'elle n'ait pas de contrepartie et ne relève pas de dispositions personnelles. Par convention, la liste des risques ou besoins susceptibles d'être couverts par la protection sociale est la suivante : maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale non classée ailleurs."

L'agrégat « prestations familiales en espèces » est défini dans cette publication comme la somme des prestations sociales suivantes de la fonction famille/enfants :

- 1) Prime de naissance : prestations uniques ou périodiques versées à l'occasion de la maternité ou de l'adoption.
- 2) Congé parental : Prestations versées à la mère ou au père pendant le congé ou le travail à temps partiel pour élever un enfant normalement en bas âge.
- 3) Allocations familiales : paiements périodiques à un membre du ménage ayant des enfants à charge pour contribuer à l'entretien d'un enfant.
- 4) Autres prestations en espèces : prestations versées indépendamment des allocations familiales pour aider les ménages à faire face à des dépenses particulières, telles que les dépenses résultant des besoins particuliers des familles monoparentales ou des familles ayant un enfant handicapé.

Cet agrégat ne comprend pas les prestations en espèces versées au titre du remplacement de revenu pendant le congé de maternité.

Suivant le SESPROS, les dépenses sont enregistrées sans aucune déduction d'impôts ou d'autres prélèvements obligatoires grevant les prestations à la charge des bénéficiaires. Les "prestations fiscales" (réductions fiscales accordées aux ménages au titre de la protection sociale) sont exclues sauf celles respectant 3 conditions : elles répondent à la définition de la protection sociale ; elles sont forfaitaires ; elles sont versées en espèces lorsque le revenu imposable des ménages est insuffisant pour les répercuter directement (cas des allocations familiales en Allemagne).

Remarques concernant les données

La zone euro (EUR-12) comprend la Belgique (B), l'Allemagne (D), la Grèce (EL), l'Espagne (E), la France (F), l'Irlande (IRL), l'Italie (I), le Luxembourg (L), les Pays-Bas (NL), l'Autriche (A), le Portugal (P) et la Finlande (FIN).

L'Union Européenne (EU-15) comprend les pays de la zone euro ainsi que le Danemark (DK), la Suède (S) et le Royaume-Uni (UK).

Les valeurs pour l'EU-15 ont été estimées par Eurostat là où nécessaire (données manquantes de la Suède pour la période 1990-1992).

Les données retenues sont celles de la publication "Statistiques sociales européennes - Protection sociale - Dépenses et recettes 1991-2000".

Les données de 2000 sont provisoires pour B, D, EL, E, F, I, NL, P, FIN, S, UK et SK

Belgique : Autres prestations en espèces : pour la période 1990-1996, les données de certains régimes ne sont pas disponibles. Grèce : Autres prestations en espèces : les données pour certains régimes ne sont pas disponibles pour la période 1990 - 1999. Espagne : Autres prestations en espèces : pour la période 1993-2000 les données ne sont pas disponibles.

Calcul des indices à prix constants dans le tableau 1

La grande variabilité annuelle des taux de conversion entre l'ECU/EURO et les monnaies nationales a conduit à faire un autre choix qu'un indice en ECU/EURO dans ces graphiques et tableau.

1) Au niveau de chaque pays et de l'EUR-12, les indices sont en monnaie nationale (EURO pour l'EUR-12).

2) Au niveau de l'EU-15, les indices sont obtenus en pondérant les indices en monnaie nationale de chaque pays par les poids respectifs en 1995 des dépenses des pays en ECU/EURO dans l'EU-15.

Pour en savoir plus:

➤ Les publications de référence

Titre Statistiques sociales européennes : Protection sociale - dépenses et recettes - données 1991- 2000
Numéro de catalogue KS-DC-03-001-FR-C Prix EUR 45

➤ Les bases de données

NewCronos, Thème 3, Domaine: sespros

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA - Roma
DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrgade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk URL: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888-644 94 27/28 (49) 611 75 94 27 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Despacho 011B Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 915 839 167/ 915 839 500 Fax (34) 915 830 357 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.ine.es/prodyserv/datashop/index.html	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 32 28 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: datashop@istat.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html
ITALIA - Milano	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html	Centraal Bureau voor de Statistiek Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl URL: www.cbs.nl/eurodatashop	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no URL: http://www.ssb.no/bibliotek/datashop/	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41) 1 225 12 12 Fax (41) 1 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch URL: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA	
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakuu 13 B, 2. kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se URL: http://www.scb.se/tjanster/datashop/datashop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport NP10 8XG South Wales United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com URL: http://www.haver.com/	

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Gérard Abramovici, Eurostat/E4, L-2920 Luxembourg,
Tel. (352) 4301 33824, Fax (352) 4301 35979
ORIGINAL: Français

Co-Auteur: Flavio Bianconi
Base de données: Carlo Cadolino
Mise en page : Madeleine Larue

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARJA - CESHÁ REPUBLIKA - CYPRUS
EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKIYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2003 au 31.12.2003):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)
L'ensemble des 9 thèmes (environ 200 numéros)

Papier: 240 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)
Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat
Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.